



**COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTALE**
(de l'UNESCO)

Cinquante-quatrième session du Conseil exécutif
UNESCO, Paris, 14 juin 2021 [Session en ligne]

Le présent document reprend **tous les points** de l'ordre du jour provisoire

AGENDA PROVISOIRE ANNOTÉ

1. OUVERTURE

Documentation : IOC/EC-54/AP Prov., *ordre du jour provisoire annoté*

- 1 Le président, M. Ariel Hernan Troisi, a ouvert la 54^e session en ligne du Conseil exécutif à 13 heures, heure de Paris, le lundi 14 juin 2021. Il a souhaité la bienvenue aux participants et a brièvement présenté la documentation établie pour cette session. Il a rappelé aux représentants que le Conseil, conformément à l'article 12(2) du Règlement intérieur, remplissait les fonctions de Comité directeur pour de la 31^e session de l'Assemblée, sans autre discussion de fond sur son ordre du jour. Cette session du Conseil exécutif a été immédiatement suivie par l'ouverture de la 31^e session de l'Assemblée qui s'est également tenue en ligne du 14 au 25 juin 2021.

2. ORGANISATION DE LA SESSION

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Documentation : IOC/EC-54/2.1Doc.Prov., ordre du jour provisoire
IOC/EC-54/AP Prov., *ordre du jour provisoire annoté*

- 2 Le Secrétaire exécutif a brièvement présenté ce point et a rappelé que, dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil exécutif et la session d'ouverture de la 31^e Assemblée de la COI se sont tenus consécutivement le même jour.

- 3 Le Conseil exécutif s'est réuni en ligne de 13h00 à _____ avec l'interprétation des lois. Les décisions relatives à chaque point de l'ordre du jour ont été adoptées au cours de la session. Le rapport complet sera préparé pour adoption par correspondance en même temps que le projet de rapport sommaire de la 31^e session de l'Assemblée.

EC-54, Dec. 2.1

Ordre du jour

1. Le Conseil exécutif adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document IOC/EC-

54/2.1Doc.Prov ;

4 Le Président a invité le Conseil exécutif à désigner le Rapporteur de la présente session.

EC-54, Dec. 2.2

Rapporteur

2. Sur proposition de [pays], appuyé par [pays],
3. Le Conseil exécutif désigne[nom](pays) Rapporteur de la présente session afin d'aider le Président et le Secrétaire exécutif à préparer le rapport de la session.

3. DISPOSITIONS PRISES POUR LA 31^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE

[Article 12.2 du Règlement intérieur]

3.1 CONSTITUTION DE COMITÉS STATUTAIRES ET CRÉATION DE GROUPES DE TRAVAIL POUR LA SESSION

Documentation : IOC/A-31/AP rev2, Deuxième document révisé relatif aux décisions à adopter

5 En ce qui concerne le document d'action révisé pour l'Assemblée, le président a rappelé au Conseil exécutif le rôle de chaque comité de session (Nominations, Résolutions et Finances) et a proposé que comme de coutume, certains points soient examinés plus avant par le Comité financier après leur discussion initiale en séance plénière.

6 Il a également rappelé au Conseil qu'il pouvait soumettre des propositions concernant la présidence et la composition de leurs comités de session, mais que la décision finale revenait entièrement à l'Assemblée. Il a invité les États membres à envisager de participer aux travaux des comités. Les trois commissions ont été programmées comme des réunions en ligne dans le calendrier provisoire de la session de l'Assemblée. Les horaires des comités des nominations et des résolutions ont été modifiés afin de s'adapter à l'avancement des délibérations de l'Assemblée. Cela a été possible parce que ces deux comités de session devaient travailler en anglais sans interprétation.

7 Le Comité financier est à composition non limitée et ses réunions bénéficient d'une interprétation en anglais et en français. Le Président a rappelé au Conseil exécutif que le Comité financier serait confronté, comme il est désormais habituel, à une lourde charge de travail. Outre les points habituels (exécution du budget, projet de stratégie à moyen terme et projet de programme et de budget) relevant de sa compétence, il examinera le suivi de la résolution EC-53.2 sur la révision et la mise à jour du Règlement intérieur et l'établissement de rapports sur les contributions en nature.

8 Le président Troisi a rappelé à l'Assemblée que seuls les États membres présents et participant aux réunions des comités de session et des groupes de travail de session, le cas échéant, seraient mentionnés dans le rapport final de l'Assemblée.

EC-54, Dec. 3.1

I. Comités établis pour la durée de la session

Conformément à l'article 12(2) du Règlement intérieur, le Conseil exécutif, agissant en qualité de Comité directeur de l'Assemblée, recommande à l'Assemblée la constitution des

commissions suivantes :

- Comité financier : sous la présidence du Dr Karim Hilmi (Maroc, Vice-président). Ksenia Yvinec assure le secrétariat du Comité financier.
- Comité des résolutions : sous la présidence de [nom], [pays]. Julian Barbière assure le secrétariat du Comité des résolutions.
- Comité des candidatures : sous la présidence de [nom] (pays). Salvatore Aricó assure le secrétariat du Comité des candidatures.

9 Le Président a ensuite invité les États membres et le Secrétaire exécutif à s'exprimer sur la nécessité de créer des groupes de travail pour la durée de la session de l'Assemblée sur toute question de son ordre du jour, en expliquant brièvement la portée du travail attendu [*en l'absence de proposition, il n'y aurait pas de décision*].

EC-54, Dec. 3.1

II. Groupes de travail créés pour la durée de la session

Ayant examiné l'ordre du jour provisoire révisé de la 31^e session de l'Assemblée,

Sans préjuger de la décision de l'Assemblée et de son Président de créer un groupe de travail pour la durée de la session, le cas échéant, lors des débats sur un point de l'ordre du jour,

Recommande à l'Assemblée de créer le groupe de travail ci-après au début de sa session, au titre du point ___ de l'ordre du jour :

3.2 CALENDRIER ET QUESTIONS D'ORGANISATION

Documentation : IOC/A-31/2.1.Doc, *Ordre du jour provisoire*
IOC/A-31/2.1Doc Add.Rev., *Calendrier provisoire révisé*

10 Le Secrétaire exécutif a brièvement présenté l'ordre du jour et le calendrier provisoires de l'Assemblée. Il a rappelé au Conseil exécutif qu'aucun événement parallèle ou conférence n'était prévu pendant la session de l'Assemblée, compte tenu de la difficulté d'organiser la session en ligne.

11 Le Secrétaire exécutif de la COI s'est ensuite penché sur les projets de résolution reçus au 10 juin et sur le volume de la documentation préparée pour l'Assemblée. Il a notamment souligné que tous les projets de décision et deux projets de résolution figuraient dans le document d'action pour la session, y compris le projet de résolution statutaire sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation de la Commission, qui doit être finalisé par le comité financier en vue de son adoption en plénière. Alors que les décisions devaient être adoptées à la fin de la discussion sur le point pertinent de l'ordre du jour, la partie narrative du projet de rapport sommaire serait préparée et publiée par le Secrétariat en anglais et adoptée dans toutes les langues après la session par correspondance, comme il est d'usage depuis deux ans.

12 Dr Salvatore Aricó, en tant que secrétaire technique du Comité des nominations, a été invité à s'exprimer brièvement sur les élections de la COI prévues le 21 juin au siège de l'UNESCO.

EC-54, Dec. 3.2

Calendrier de la 31^e session de l'Assemblée et questions d'organisation

Le Conseil exécutif,

I.

1. Prenant note de la proposition du Secrétaire exécutif et des opinions exprimées par les États membres à ce sujet,
2. Accepte le calendrier provisoire de la 31^e session de l'Assemblée tel qu'il figure dans le document IOC/A-31/2.1Doc Add.Rev, *[avec la ou les modifications suivantes :]*

II

3. Considérant les contraintes financières et de temps liées à l'adoption du rapport de l'Assemblée en quatre langues lors de la session,
4. Accepte en outre d'adopter la partie narrative de son rapport en quatre langues par correspondance après la session et les décisions en quatre langues pendant la session;
5. Invite l'Assemblée à procéder de la même manière pour l'adoption de son rapport, de ses décisions et de ses résolutions.

DATES ET LIEU DE LA 55^e SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF ET PROPOSITION CONCERNANT LES DATES ET LE LIEU DE LA 32^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE [Article 4 et 19.2 du Règlement intérieur]

13 En présentant ce point, le Président a exprimé le souhait que les prochaines sessions du Conseil et de l'Assemblée puissent être organisées in praesentia au siège de l'UNESCO en 2022 et 2023. Le Bureau a recommandé à l'Assemblée d'adopter le même schéma que pour l'exercice biennal précédent.

14 Le président a invité les délégués à faire des commentaires généraux sur la perspective de leur participation aux sessions des organes directeurs en face à face ou en ligne au siège de l'UNESCO en juin 2022 (EC-55) et en juin/juillet 2023 (A-32). Certaines délégations ont partagé des informations sur les principaux événements/conférences qui devront être pris en compte lors du choix des dates des prochaines sessions du Conseil en 2022 et de l'Assemblée en 2023.

EC-54, Dec. 4

Dates et lieu des prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée

Le Conseil exécutif,

1. En supposant que les prochaines sessions des organes directeurs du COI puissent se tenir au siège de l'UNESCO en 2022 et 2023,
2. Ayant examiné la proposition du président et les avis des États membres à ce sujet,
3. Recommande à l'Assemblée d'identifier tout conflit de calendrier potentiel avec des

réunions importantes ou des journées culturelles pour la 55^e session du Conseil exécutif qui se déroulera sur 3,5 jours ouvrables en juin 2022 et pour la 32^e session de l'Assemblée qui se déroulera en juin/juillet 2023 sur une période de 7 jours ouvrables, et qui sera précédée d'une session d'une journée du 56^e Conseil exécutif.

L'ADOPTION DU RAPPORTSOMMAIRE

EC-54, Dec. 5

Rapport

Le Conseil exécutif,

1. Ayant adopté ses décisions en séance plénière le 14 juin 2021, en tant que recommandations du Conseil exécutif à l'Assemblée lors de sa 32^e session,
2. Accepte d'adopter le rapport sommaire de sa 54^e session par correspondance après la session, dans le même délai que celui prévu par la 31^e session de l'Assemblée pour l'adoption de son rapport sommaire.

CLÔTURE

15 Le Président a prononcé la clôture la 54^e session du Conseil exécutif à ____ le 14 juin 2021.